

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1069**15 octobre 2003****SOMMAIRE**

A.s.b.l. Alex Pereira Dias, Wolwelange	51276	Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg	51276
A.T. Training, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51297	Fountain Holding S.A., Luxembourg	51269
ACMR S.A., Esch-sur-Alzette	51311	Global Real Invest S.A., Luxembourg	51280
Actaris Expansion S.C.A., Luxembourg	51297	Hellaby S.A., Luxembourg	51310
Actaris Expansion S.C.A., Luxembourg	51303	Hellaby S.A., Luxembourg	51310
AD Strategy S.A., Luxembourg	51296	Hellaby S.A., Luxembourg	51310
AIOI Investment (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	51275	Immo D.A., S.à r.l., Differdange	51307
Allcomm Holding S.A., Luxembourg	51305	Immobilière Fraenzebach II S.A., Bertrange	51311
Allcomm Holding S.A., Luxembourg	51305	Immobilière Mersch II S.A., Bertrange	51309
Ambulance Kirchberg S.A., Esch-sur-Alzette	51296	Immobilière Op der Hart II S.A., Bertrange	51304
Atelier Graphique Bizart, S.à r.l., Luxembourg	51275	Immobilière Walebroch II S.A., Bertrange	51309
Aunilux S.A., Esch-sur-Alzette	51280	INS S.A., Dudelange	51310
B/C 2, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51308	ISPC, S.à r.l., International Sheet Piling Company, Esch-sur-Alzette	51275
Bahia El Houda S.A., Esch-sur-Alzette	51289	LBK Finance Holding S.A., Luxembourg	51268
Belmilk S.A., Esch-sur-Alzette	51289	Leger, S.à r.l., Lamadelaine	51308
BH Consulting S.A., Clemency	51290	Limax Communication, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51280
BI Management Company S.A.H., Luxembourg	51312	(La) Maison du Riz, S.à r.l., Bettembourg	51306
Braun, S.à r.l., Luxembourg	51312	MFR Barberino, S.à r.l., Luxembourg	51269
Bross Engineering S.A., Luxembourg	51306	MPB Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51278
Bross International S.A.H., Luxembourg	51306	Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg	51306
Bubble In, S.à r.l., Leudelange	51309	Nala S.A., Eischen	51278
Cabinet Fiscal Modugno S.A., Esch-sur-Alzette	51311	Partilux Holding S.A., Luxembourg	51275
Chauffage Mimmo & Rocco, S.à r.l., Strassen	51279	Partilux Holding S.A., Luxembourg	51275
Chiyoda Life Investment Luxembourg S.A.H., Luxembourg	51295	Per.Pro.Ma. S.A., Esch-Sauer	51303
Clay Narmusk International S.A.H., Luxembourg	51307	Per.Pro.Ma. S.A., Esch-Sauer	51304
Club Telecom S.A., Bertrange	51307	Per.Pro.Ma. S.A., Esch-Sauer	51304
DIC International S.A., Luxembourg	51274	Pro-Constructions S.A., Bascharage	51308
DIC International S.A., Luxembourg	51274	Rucari, S.à r.l., Leudelange	51308
DIC International S.A., Luxembourg	51274	S.P.D.I. Soparfi S.A., Luxembourg	51306
Diffusion International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51309	Scip-Holding S.A., Luxembourg	51307
Eikon Invest IV Holding S.A., Luxembourg	51276	Siv-Holding S.A., Luxembourg	51307
Eliade Invest S.A., Esch-sur-Alzette	51295	T.R. Star S.A., Luxembourg	51290
Encofarm Export Import, S.à r.l., Differdange	51295	(Les) Terrasses du Forum Royal S.C.I., Luxembourg	51309
Espro S.A., Luxembourg	51306	Tis-Holding S.A., Luxembourg	51295
European Informatics Center, S.à r.l., Steinfort	51310	Tit-Holding S.A., Luxembourg	51289
Explorer Marine S.A., Luxembourg	51281	Toiture d'Europe S.A., Esch-sur-Alzette	51278
F' Créations, S.à r.l., Dudelange	51308	Tradefor S.A., Esch-sur-Alzette	51278
Financière Participations S.A., Luxembourg	51266	Triton International Invest S.A., Esch-sur-Alzette	51278
Finover S.A., Luxembourg	51305	United European Holding S.A., Schuttrange	51296
Finover S.A., Luxembourg	51305	United European Holding S.A., Schuttrange	51297

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Delvaux Jacques, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme dénommée LOMMSAVE S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 85.108,

ici représentée aux fins du présent acte par M. Jean-Marc Noël, employé, Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 18 août 2003,

2) La société anonyme dénommée FINANCIERE DU BENELUX S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n°26.813,

ici représentée aux fins du présent acte par M. Eric Lacoste, employé, Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 18 août 2003.

Les procurations pré mentionnées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêtés les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être établi, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, agences, bureaux ou un siège administratif tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement, l'émission de garanties et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Des résolutions du Conseil peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le président des séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2ème lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que celles des lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société LOMMSAVE S.A., préqualifiée	99 actions
2. La société FINANCIERE DU BENELUX S.A., préqualifiée	1 action
Total:	100 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 12.200,00.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les sociétés comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

° Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939 à Pépange, administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach;

° Monsieur Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze (B), administrateur de sociétés, demeurant à L-8466 Mamer, 105, route d'Arlon,

° La société COSAFIN S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 70.588.

2. Le nombre de commissaires est fixé à 1.

Est nommé commissaire pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

M. Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né à Grevenmacher (L), le 10 août 1957, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

3. Le siège social de la société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Noël, E. Lacoste, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, vol. 140S, fol. 38, case 2. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

J. Delvaux.

(059166.3/208/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

LBK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.138.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(059244.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

FOUNTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.423.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(059245.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

MFR BARBERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.727.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of September.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company FINGEN REAL ESTATE B.V., with its registered office at Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which the prenamed party declares to organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the 'Company') which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and mainly the acquisition, development, operation, management, funding and sale, through subsidiaries of the Company, of the manufacturer's outlet center located at I-Florence Barberino di Mugello, Località Scopiaci (Italia).

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MFR BARBERINO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000.-) represented by four thousand six hundred (4,600) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, two thousand three hundred (2,300) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two thousand three hundred (2,300) C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The A, B and C shares have the same rights and obligations.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, whether partners or third parties.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent only one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The nine thousand two hundred (9,200) shares have been subscribed as follows:

- 1) four thousand six hundred (4,600) A shares by the company FINGEN REAL ESTATE B.V., prenamed,
- 2) two thousand three hundred (2,300) B shares by the company FINGEN REAL ESTATE B.V., prenamed, and
- 3) two thousand three hundred (2,300) C shares by the company FINGEN REAL ESTATE B.V., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand and eight hundred euros.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr Jacopo Mazzei, Executive, born in I-Florence, on June 30, 1954, residing at Piazza Strozzi 1, Florence, Italy;
 - b) Mr Corrado Fratini, Executive, born in I-Campi Bisenzio, on February 2, 1948, residing at Piazza Strozzi 1, Florence, Italy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FINGEN REAL ESTATE B.V., avec siège à Strawinskyalaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la 'Société') qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et notamment l'acquisition, le développement, l'administration, la gestion, le financement et la vente, par des filiales de la Société, du centre commercial situé à I-Florence Barberino di Mugello, Località Scop Ricci (Italie).

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MFR BARBERINO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) représenté par quatre mille six cents (4.600) parts sociales A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille trois cents (2.300) parts sociales B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux mille trois cents (2.300) parts sociales C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales A, B et C ont les mêmes droits et obligations.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi

présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et paiement

Les neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) quatre mille six cents (4.600) parts sociales A par la société FINGEN REAL ESTATE B.V., prénommée,
- 2) deux mille trois cents (2.300) parts sociales B par la société FINGEN REAL ESTATE B.V., prénommée, et
- 3) deux mille trois cents (2.300) parts sociales C par la société FINGEN REAL ESTATE B.V., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ trois mille trois cents euros.

Résolutions de l'associée unique

La personne pré-nommée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jacopo Mazzei, Executive, né à I-Florence, le 30 juin 1954, demeurant à Piazza Strozzi, 1, Florence, Italie;

b) Monsieur Corrado Fratini, Executive, né à I-Campi Bisenzio, le 2 février 1948, demeurant à Piazza Strozzi 1, Florence, Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise l'emportera.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2003, vol. 524, fol. 51, case 11. – Reçu 2.300 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2003.

J. Seckler.

(059172.3/231/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

DIC INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.191.

Comptes annuels rectifiés

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2003, réf. LSO-AI05270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(059312.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DIC INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.191.

Comptes annuels rectifiés

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(059308.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DIC INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.191.

Comptes annuels rectifiés

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(059309.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

**ISPC, S.à r.l., INTERNATIONAL SHEET PILING COMPANY,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059182.3/571/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

ATELIER GRAPHIQUE BIZART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 63.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2003, réf. DSO-AI00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2003.

Pour la FIDUCIAIRE DMD

Signature

(059184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

PARTILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.360.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2003, réf. DSO-AI00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(059197.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

PARTILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2003, réf. DSO-AI00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(059212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

**AIOI INVESTMENT (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. DAI-TOKYO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.188.

Le bilan au 17 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(059293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.201.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour FORTUNA SELECT FUND

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(059292.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

EIKON INVEST IV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.189.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(059246.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

A.s.b.l. ALEX PEREIRA DIAS, Association sans but lucratif.

Siège social: Wolwelange.
R. C. Diekirch F 204.

STATUTS

Entre les soussignés,

- Mademoiselle Stéphanie Bockler, de nationalité Belge,
Etudiante, demeurant au 57, de la rue des romains L-8812 Bigonville.
- Monsieur Maurice Bockler, de nationalité Belge,
Employé privé, demeurant au 57, de la rue des romains à L-8812 Bigonville
- Monsieur Daniel Hemmer, de nationalité Belge
Ouvrier d'usine, demeurant 47, rue de l'église à L-8833 Wolwelange.
- Mademoiselle Bastiani Juras, de nationalité Brésilienne,
Restauratrice, demeurant au 3C, route de Bigonville L-8832 Rombach.
- Monsieur Jean Claude Guissard, de nationalité Belge,
Ouvrier d'usine, demeurant numéro 44 à B-6600 Michamps,

Et toutes autres personnes qui adhèrent en nombre non limité aux présents statuts, il est constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928.

Toute adhésion aux présents statuts entraîne également l'adhésion au règlement intérieur de l'association à établir.

En parfait accord avec tous les membres de l'association, le poste de président sera occupé par Maurice Bockler, celui de vice président par Juras Bastiani, celui de secrétaire par Jean Claude Guissard et celui de trésorier par Stéphanie Bockler.

Les personnes ayants accès au compte en banque sont, le président, le vice président et le trésorier de l'association.

Chapitre 1^{er} Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. dénomination: A.s.b.l. ALEX PEREIRA DIAS

Art. 2. Le siège est établi au café AN DER SCHMETT à Wolwelange. Il est transférable par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'A.s.b.l. a pour objet l'aide inconditionnelle aux personnes nécessiteuses de la favela se trouvant au lieu dit «Jardim Dos Lirios», dans la ville d'Americana, état de Sao Paulo, Brésil.

Art. 4. La durée n'est pas limitée; notre association a le droit de fonctionner aussi longtemps qu'elle le désire.

Art. 5. L'association est religieusement et politiquement neutre.

Chapitre 2 Membres, admission, cotisation

Art. 6.

a) l'association est composée de membres effectifs et de sympathisants. Le nombre minimal des effectifs est fixé à trois mais ne peut pas dépasser onze.

b) Toute admission au comité doit passer par l'assemblée générale. Cette admission est soumise à un vote et exige l'accord de la majorité des membres effectifs. Seuls les membres sympathisants peuvent être élus membres effectifs.

Art. 7. Aucune cotisation n'est demandée aux membres de l'association.

Chapitre 3 Démission et exclusion

Art. 8. La qualité de membre effectif se perd automatiquement:

a) Par la démission volontaire.

b) Par infraction aux statuts.

c) Par la quatrième absence non excusée qui donne droit à l'assemblée générale d'exclusion définitive de l'A.s.b.l.

d) Par une attitude négative dirigée contre le bon fonctionnement et les intérêts de l'association.

Art. 9. Le membre démissionnaire n'a aucun droit sur le fond social ni aucune restitution financière.

Chapitre 4 Ressources et répartition

Art. 10. Les ressources de l'association proviennent uniquement de récoltes de fonds diverses autorisées par la législation.

Art. 11. Les fonds récoltés serviront au parrainage d'enfants et à la construction de maisons d'habitations à l'endroit cité dans l'Art 3.

Chapitre 5 Administration

Art. 12. L'association est administrée par un comité qui comprend: un président, un secrétaire, un vice président, un trésorier et des assesseurs.

Le comité élu par l'assemblée générale, à la majorité relative, est renouvelable que si un seul membre de l'A.s.b.l. le souhaite.

Art. 13. Le comité doit se réunir au moins une fois par an, mais il pourra se réunir autant de fois que les membres le jugeront nécessaire. La convocation à la réunion se fera au nom du président soit sous forme verbale ou manuscrite avec un ordre du jour libellé au moins trois jours en avance de la date de la réunion. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix et en présence de cinq membres au moins. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 14. Le président surveille l'exécution des présents statuts et des décisions prises. Il préside les assemblées et les réunions. Il signe tous les documents, décisions et délibérations et il représente la société judiciairement et extrajudiciairement dans les normes démocratiques régissant notre pays. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice président ou encore par le doyen d'âge des membres du comité. Le secrétaire est chargé de tous les travaux administratifs confiés par les membres de l'association.

Le trésorier est chargé de la comptabilité et de la gestion financière. Au 31 octobre de chaque année, il arrête les comptes de l'association. Pour fin du premier mois de la nouvelle année, il soumet le rapport financier aux vérificateurs de caisse élus par l'assemblée générale conformément à l'article 17 des présents remis au président de l'association au plus tard le 30 novembre. Ce dernier convoque le comité d'après l'article 13 des présents statuts avant le 31 décembre afin de soumettre le rapport financier pour approbation.

Chapitre 6 Les assemblées générales

Art. 15. Une assemblée générale se tiendra endéans le premier mois après la date anniversaire (30 octobre) dans un endroit déterminé par le président. Il faut être en règle avec les présents statuts pour prendre part à l'assemblée avec voix délibérative. La convocation se fera huit jours à l'avance par écrit avec libellé de l'ordre du jour.

Art. 16. A cette assemblée générale le comité fera rapport sur la situation morale et financière pour l'exercice écoulé.

Art. 17. L'assemblée désigne parmi les membres sympathisants deux vérificateurs de caisse pour la durée d'un an. La vérification doit se faire au moins une fois par année.

Art. 18. Il appartient au président à la requête de trois membres de l'association de provoquer une assemblée générale si cette requête est motivée. Pour cette assemblée générale la convocation sera écrite et l'ordre du jour sera libellé avec un délai de deux mois.

Chapitre 7 Révision des statuts et dissolution de l'association

- Tout changement aux présents statuts devra tenir compte de l'article huit de la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l. L'interprétation des statuts est réservée au conseil d'administration de cette A.s.b.l. et à elle seule.

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928, l'affectation du produit net de la liquidation sera décidée par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

Pour autant que la matière ne soit pas régie par les présents statuts ou par un règlement d'ordre intérieur, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l. sont applicables.

Membres du conseil d'administration

Nom	Prénom	Adresse	Titre	Signature
Bockler	Maurice	57, rue des romains, 8812 Bigonville	Président	signature
Bockler	Stéphanie	57, rue des romains, 8812 Bigonville	Trésorier	signature
Bastiani	Jurasa	3C, rue de Bigonville, Rombach	Vice-président	signature
Hemmer	Daniel	47, rue de l'église L-8833 Wolwelange	Membre assesseur	signature
Guissard	Jean-Claude	144, B-6600 Michamps/Bastogne	Membre assesseur	signature

Révision des statuts faite à Bigonville, au domicile du président, le 28 août 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. DSO-AI00014. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(902264.3/000/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 septembre 2003.

TRITON INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.668.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

TOITURE D'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.806.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

TRADEFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.347.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

NALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees-Wée.
R. C. Luxembourg B 68.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

MPB LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 83.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.731.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rocco Fauzzi, chauffagiste, né à Noci Bari (Italie), le 13 août 1966, demeurant à L-3321 Berchem, 48, rue Hans Adam.

2.- Monsieur Mimmo Dell'Aera, chauffagiste, né à Turi Bari (Italie), le 24 mars 1964, demeurant à L-4916 Bascharge, 21, rue Guillaume Serig.

3.- Monsieur Paul Manderscheid, maître-chauffagiste, né à Dudelange, le 9 mai 1942, demeurant à L-3390 Peppange, 77, rue de Crauthem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage avec vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Rocco Fauzzi, prédit	24 parts
- Monsieur Mimmo Dell'Aera, prédit	24 parts
- Monsieur Paul Manderscheid, prédit	52 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon.
- Est nommé gérant technique Monsieur Paul Manderscheid, prèdit.
- Sont nommés gérants administratifs Monsieur Rocco Fauzzi et Monsieur Mimmo Dell'Aera, prèdits.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec une des deux gérants administratifs.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Fauzzi, M. Dell'Aera, P. Manderscheid, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2003, vol. 879, fol. 56, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19 septembre 2003.

C. Doerner.

(059179.3/209/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

LIMAX COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 50.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

AUNILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 82.529.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

GLOBAL REAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 74.033.

Monsieur Alessandro Bignami, commerçant, né le 20 mars 1963 à Lutry VD (Suisse), demeurant à CH-6921 Vico Morcote, via Piana 7, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GLOBAL REAL INVEST S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059324.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

EXPLORER MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.722.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société MARS FINANCE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée:

2) La société ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit BVI, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Chapitre I^{er}: Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans le suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ('Luxembourg') et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination EXPLORER MARINE S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II: Capital, Actions**Art. 5. Capital social**

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transmission et cession des actions

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayant-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III: Conseil d'Administration**Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur ou toute tierce personne pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société

est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV: Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, vote

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI: Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII: Lois applicables

Art. 25. Lois applicables

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2005.
- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) La société MARS FINANCE, S.à r.l., précitée, trois cent neuf actions	309
2) La société ARMADA VENTURES CORPORATION, précitée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Monsieur Jean Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Recourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3) La société TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeoise, ayant son siège sociale à 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.638.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, né à Walferdange, le 4 septembre 1951, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 42 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés Monsieur Alexis Kamarowsky, Monsieur Jean Marc Debaty et la société TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentés par Monsieur Gautier Rochez, précité, en vertu de trois procurations sous seing privé ci-annexées, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. préqualifiée, est nommée 'administrateur-délégué'; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise qui précède:

In the year two thousand three, on September fifteenth.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) The company MARS FINANCE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office in 2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden, here represented by Mr Gautier Rochez, jurist, residing at 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, by virtue of the proxy hereto attached;

2) The company ARMADA VENTURES CORPORATION, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Gautier Rochez, prenamed, by virtue of the proxy hereto attached.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I: Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ('Luxembourg') and by the present articles.

The Company will exist under the name of EXPLORER MARINE S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked directly or not linked directly to this object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II: Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

Art. 6. Shares

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of shares, and if necessary, their transfer and the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

Art. 7. Transfer of shares

Any transfer of shares to a third party who is not a shareholder, on a voluntary or forced basis, for whatever reason and under any form, even if only in consideration of the sole property, may only be carried out with the prior consent of the board of directors.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of directors and the shareholders' meeting.

Art. 8. Rights attached to each share

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognizes only one owner for each share.

Chapter III: Board of Directors, Statutory Auditors**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the meeting of shareholders during its next meeting, organizes the definitive election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Ordinary General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of director by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director or any other third parties in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorize any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lent money in the short or in the long term.

Art. 13. Delegation of powers

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorized, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Retribution of the Directors

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their traveling expenses or other overhead expenses.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

Chapter IV: Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in the city of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings

The board of directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholder's meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

Chapter V: Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI: Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII: Applicable law

Art. 25. Applicable law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional Provision

- By way of exception, the first Ordinary Meeting of Shareholders shall be held on the first Monday in June 2005.
- By way of exception, the first financial year shall commence today and end on 31 December 2004.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) The company MARS FINANCE, S.à r.l., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) The company ARMADA VENTURES CORPORATION, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been paid-up to the extent of 100% by payments in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

Extraordinary shareholders' meeting

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

- 1) Mr Alexis Kamarowsky, company director, born in Strang (Germany), on April the 10th 1947, residing professionally in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Mr Jean Marc Debaty, company director, born in Belgium, on March 11th 1966, residing professionally in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3) The company TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B 42.638.

Second resolution

Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

Mr Marcel Stephany, auditor, born in Luxembourg, on September the 4th 1951, residing in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Fourth resolution

Resolved to establish the registered office at 42, Grand-rue in L-1660 Luxembourg.

Meeting of the board of directors

And then the above named directors, Mr Alexis Kamarowsky, Mr Jean Marc Debaty and the Company TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., here represented by Mr Gautier Rochez, prenamed, by virtue of three proxies annexed hereto, have immediately decided to hold a board of directors meeting, and have taken the following decisions unanimously:

- In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholders' meeting of today, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of 15,000.- EUR (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening of bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of two directors, one of those being the Managing Director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: G. Rochez, Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2003, vol. 890, fol. 100, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2003.

F. Kesslerer.

(059165.3/219/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 75.399.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059266.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BELMILK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 82.963.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059267.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

TIT-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 43.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059325.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BH CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 75.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

T.R. STAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.728.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Tonnie Rittstam, company director, born at Sölvesborg (Sweden), on October 24, 1944, residing in S-29495 Sölvesborg, 407, Stibyvägen (Sweden), represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr Eric Magrini, conseil, born at Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of T.R. STAR S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B or by the sole signature of the managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- Mr Tonnie Rittstam, prenamed, thirty shares	30
2.- Mr Eric Magrini, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2003.
The first annual meeting will be held in 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

Director of the category A:

- Mr Tonnie Rittstam, company director, born at Sölvesborg (Sweden), on October 24, 1944, residing in S-29495 Sölvesborg, 407, Stibyvägen (Sweden), chairman of the board of directors;

Directors of the category B:

- The private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B number 58.322, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 58.324, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B no 29.501, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5. The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr Tonnie Rittstam, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte français du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Tonnie Rittstam, administrateur de sociétés, né à Sölvesborg (Suède), le 24 octobre 1944, demeurant à S-29495 Sölvesborg, 407, Stibyvägen (Suède), représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de T.R. STAR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- Monsieur Tonnie Rittstam, prénommé, trente actions	30
2.- Monsieur Eric Magrini, prénommé, une action	1
Total: trente et une actions	30

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Tonnie Rittstam, administrateur de sociétés, né à Sölvesborg (Suède), le 24 octobre 1944, demeurant à S-29495 Sölvesborg, 407, Stibyvägen (Suède), président du conseil d'administration;

Administrateurs de la catégorie B:

- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2009.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Monsieur Tonnie Rittstam, prénommé.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2003, vol. 524, fol. 57, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junjlinster, le 22 septembre 2003. J. Seckler.

(059174.3/231/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

ELIADE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.641.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059269.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ENCOFARM EXPORT IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 2, avenue d'Obercorn.

R. C. Luxembourg B 51.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059272.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

CHIYODA LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.518.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

TIS-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 43.484.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

AD STRATEGY, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 81.915.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059262.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

AMBULANCE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.490.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

UNITED EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 71.460.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED EUROPEAN HOLDING S.A., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, constituée par acte notarié du 23 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 17 novembre 1999, les statuts de la société ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 8 mai 2003, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Modification conséquente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

Art. 1. 2nd paragraph. The registered office of the corporation is established in Schuttrange.

Dans la version allemande:

Art. 1. Zweiter Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Schuttrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre cents euros (400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Edmondston-Low, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

G. Lecuit.

(059270.3/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

UNITED EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 71.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

G. Lecuit.

(059271.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

A.T. TRAINING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 59.830.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059264.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ACTARIS EXPANSION, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 95.102.

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Jean-Paul Spang, avocat, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the Manager of ACTARIS EXPANSION, a société en commandite par actions, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, incorporated on 17 July 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Manager of the Company on 21 July and 23 July 2003, a copy of which resolutions, signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) redeemable Class A shares and one (1) Class B share, each of a nominal value of two euro (EUR 2.-).

II. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-) to be divided into two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (2,499,999) redeemable Class A shares and one (1) Class B share, each with a nominal value of two euro (EUR 2.-) and pursuant to the same Article 5, the Manager of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. The Manager, acting through its board of directors, has on 21 July 2003 in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, decided an increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine thousand and two euro (EUR 169,002.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two hundred thousand and two euro (EUR 200,002.-), divided into one hundred

thousand (100,000) redeemable Class A shares and one (1) Class B share, having the same rights and privileges as the already existing Class A or Class B shares.

IV. The Manager of the Company, by its resolutions of 21 July 2003, has accepted the subscription of the total of eighty-four thousand five hundred and one (84,501) new redeemable Class A shares as follows:

Name	Address	Amount paid-in (EUR)	Number of redeemable Class A shares
Gérard Gallez	28, rue du Plan de l'Aitre, 78870 Bailly, France	69,002	34,501
Marcel Régnier	1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France	100,000	50,000
Total		169,002	84,501

V. All these new redeemable Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company, so that the total amount of one hundred sixty-nine thousand and two euro (EUR 169,002.-), representing the amount of the above mentioned capital increase, is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents of the relevant payments.

VI. The Manager, acting through its board of directors, has on 23 July 2003 in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, decided an increase of the issued share capital by an amount of three million two hundred forty-three thousand and eighty euro (EUR 3,243,080.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million four hundred forty-three thousand and eighty-two euro (EUR 3,443,082.-) divided into one million seven hundred twenty-one thousand five hundred and forty (1,721,540) redeemable Class A shares and one (1) Class B share, having the same rights and privileges as the already existing Class A or Class B shares, subject only to a decision of a director of the Manager, confirming the subscription of such shares and the receipt of an independent valuation of the contributions made to the Company in relation to such subscription.

VII. The Manager of the Company, by its resolutions of 23 July 2003, has accepted the subscription of the total of one million six hundred twenty-one thousand five hundred and forty (1,621,540) new redeemable Class A shares, together with an aggregate share premium for rounding purposes in an amount of fifteen euro (EUR 15.-), each time by contribution of a claim against ACTARIS DEVELOPMENT, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (the «Claims») as follows:

Name	Address	Amount of claim (EUR)	Number of redeemable Class A shares
Thierry de Miranda	Avenue Franklin Roosevelt, 119, 1000 Brussels, Belgium	700,000	350,000
Gérard Gallez	28, rue du Plan de l'Aitre, 78870 Bailly, France	157,810	78,905
Marcel Régnier	1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France	157,810	78,905
Philippe Bonnard	50, rue Pergolese, 75116 Paris, France	157,810	78,905
Rémy Brill	7, les prairies, 67370 Berstett, France	90,000	45,000
Jean-Jacques Gautier	188, rue Etienne d'Orves, 91370 Verrières le Buisson, France	94,686	47,343
Chris Saunders	46, Bucklesham Road, Ipswich, Suffolk, IP3 8TP, England	157,810	78,905
José Luis Barcena	Bruc 107-8° - 3a, 08009 Barcelona, Spain	38,485	19,242
Pierre Bezzina	24 bis, rue Victor Hugo, 78350 Jouy-en-Josas, France	46,182	23,091
Istvan Biro	Ligeti J. 2/a, Godollo, Hungary, Il-2100	38,485	19,242
Giuseppe Bonazzi	Via De Nicola 16, 20046 Biassano, Milano, Italy	46,182	23,091
Hervé Brochette	Les Chancerons, 71960 Vergisson, France	38,485	19,242
Jean-François Brun	33, route de la Papeterie, 86130 St-George les Bx, France	57,727	28,863
Nigel Butcher	17 Hunters End, Trimley St. Mary, Ipswich, Suffolk, England	61,576	30,788
Gustavo Civantos	Avenida Europa 3, Ap. 7, 08850 Gava, Barcelona, Spain	46,182	23,091
Guillaume de Contenson	Chaussée de Waterloo 868/870, B-1180 Uccle, Belgium	76,970	38,485
Carlos Garcia	363, Chemin des Vignes, 71000 Charnay les Macon, France	38,485	19,242
Olivier Genelot	725 General Freire, La Cisterna, Santiago de Chile.	38,485	19,242
Mark Gowers	Gweedore, 1 Park Lane, Kirton, Ipswich, Suffolk, IP10 0QB, England.	76,970	38,485
Ad Huijps	Beeklaan 7, 4724BM Wouw, the Netherlands.	38,485	19,242
Daniel Kriner	Rod. Campinas - Mogi Mirim Km 121, Sao Paulo, Brazil.	38,485	19,242
Christian Kubitzka	Cote d'Eich, L-1457 Luxembourg.	38,485	19,242
Mathias Martin	353, Rue de Poissy, 78670 Vilaine Sur Seine, France.	50,030	25,015
Pascal Michaudel	7, Impasse de Pen Ar Ran, 44420 Piriac sur Mer, France	40,024	20,012
Olivier Nahon	28, Avenue de la Division Leclerc, 92320 Chatillon, France	50,031	25,015
Michael Ohana	5, rue Philibert Delorme, 75017 Paris, France.	38,485	19,242
Shak Pei Wah	Sdn Bhd, N° 4, Jalan Sejahtera 25/124, Section 25, Axis Premier Industrial Park, 40400 Shah Alam, Kuala Lumpur, Indonesia	50,031	25,015

Fernando Perches	Rua Coronel Quirino, 751 apto 22, Cambui, 13025-001 - Campinas, Brazil	38,485	19,242
Rob Rickard	45 Winkle Way, Sunset Beach, 7441, Republic of South Africa	76,970	38,485
Patrick Siedel	7, rue du Docteur Luling, 51140 Jonchery/Vesle, France . .	46,182	23,091
Laurent Sireix	27, rue de Paris, Apt 242, 78600 Maisons-Laffitte, France .	38,485	19,242
Chuck Strawn	103 Blue Heron Ct., Greenwood SC 29646, USA	76,970	38,485
Kevin Askew	Jarrah, High Street, Ufford, Woodbridge, Suffolk, IP13 6EQ, England	36,980	18,490
Roland Baudinet	10, Allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, France	7,396	3,698
Florence Boninsegna	34, rue Edouard Branly, 78220 Viroflay, France	36,980	18,490
Georges Daenuwy	Jl. Lingga N°. 245 Blok G, Cinere Estate, Jakarta-Selatan, Indonesia	18,490	9,245
Stefan Feller	Rathausstraße 3, 76228 Karlsruhe, Germany	17,010	8,505
Yvon Fichen	3, rue Friant, Escalier C, 75014 Paris, France	18,490	9,245
German Garrido	Burriac n° 5, Urbanizacion Sant Crist, 08348 Cabrils, Barcelona, Spain.	20,339	10,169
Erich Gottsbacher	Weitlofgasse 15/29, A1180 Vienna, Austria	18,490	9,245
Luis Goiriz	Rua Fialho de Almeida 144, cep: 13090-290, Campinas Sao Paulo, Brazil	18,490	9,245
William Hosono	Plot 6B-2, EJIP, Bekasi, Indonesia.	22,188	11,094
Bertrand Huang	Actaris, 4 Dian Ce-Cun Guan Yinqiao, JiangBei District, Chongqing 400020 China.	18,490	9,245
Marc Lippmann	16, Avenue du Congo, 1000-Brussels, Belgium.	36,980	18,490
Grégory Malherbe	26, Route de Saint-André, 17600 Corme Ecluse, France . .	18,490	9,245
Jean-Paul Picques	18, Boulevard Lundy, 51100 Reims, France.	18,490	9,245
Luis Rossi	Monseator R. Bufano 5010, Buenos Aires, Argentina	14,792	7,396
Isabelle Sevegrand	93, rue du Porteau, 86000 Poitiers, France.	36,980	18,490
Emmanuelle Stofati	3, rue du Général Grossetti, 75016 Paris	22,188	11,094
Choo Tay Hua	5000L Marine Parade Road, #22-51 Lagoon View, Singapore 449293.	36,980	18,490
Colin Walsby	57 Looe Road, Felixstowe, Suffolk IP11 9QF, England. . . .	22,188	11,094
Claus Peter Weide	Am Vossberg 11, Oldenburg, Germany	25,886	12,943
Baerbel Wouters	Via XXV Aprile, 31, 20018 Sedriano, Milano, Italy	18,490	9,245
Klaus Zinnitsch	Freiheitstr. 18A, D-75045 Walzbachtal, Germany	17,000	8,500
Total		3,243,095	1,621,540

subject only to a decision of a director of the Manager, confirming the subscription of such shares and the receipt of an independent valuation of the contributions made to the Company in relation to such subscription.

VIII. A director of the Manager has confirmed the issuance of the new shares (as stated above), by written decision adopted on 24 July 2003, which decision will remain attached to the present deed and with which it shall be formalised after having acknowledged that:

(i) the subscribers have subscribed to the new shares and have declared that there exist no impediments to the free transferability of their Claims, proof of the ownership by the subscribers of the Claims having been given to the undersigned notary, to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

(ii) the contributions in kind represent a net contribution in an aggregate amount of three million two hundred forty-three thousand ninety-five euro (EUR 3,243,095.-).

(iii) in satisfaction of article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies a report, which will remain attached to the present deed with which it shall be formalised, has been drawn up by Mr Marcel Stéphane, Réviseur d'entreprises, 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, on 24 July, 2003, the conclusion of which reads as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind of EUR 3,243,095.-, which corresponds at least in number and in value to the nominal value of the shares to be issued and the share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

IX. As a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Subscribed Capital.** The corporate capital of the Company is set at three million four hundred forty-three thousand eighty-two euro (EUR 3,443,082.-), divided into one million seven hundred twenty-one thousand five hundred and forty (1,721,540) redeemable Class A shares, which shall be held by the limited partners, and one (1) Class B share, which shall be held by the unlimited partner, in representation of his unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant de ACTARIS EXPANSION, une société en commandite par actions ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, constituée le 17 juillet 2003 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions adoptées par le Gérant de la Société en date du 21 et 23 juillet 2003, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions rachetables de Catégorie A et une (1) action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499.999) actions rachetables de Catégorie A et une (1) action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et qu'en vertu du même Article 5, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant, agissant par son conseil d'administration, a décidé en date du 21 juillet 2003 en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, une augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-neuf mille et deux euros (EUR 169.002,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux cent mille et deux euros (EUR 200.002,-), divisé en cent mille (100.000) actions rachetables de Catégorie A et une (1) action de Catégorie B et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A et B existantes.

IV. Le Gérant a, par ses décisions du 21 juillet 2003, accepté la souscription de la totalité des quatre-vingt-quatre mille cinq cent et une (84.501) nouvelles actions rachetables de Catégorie A comme suit:

Nom	Adresse	Montant libéré (EUR)	Nombre d'actions rachetables de catégorie A
Gérard Gallez	28, rue du Plan de l'Aître, 78870 Bailly, France.	69.002	34.501
Marcel Régnier	1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France.	100.000	50.000
Total		169.002	84.501

V. Toutes les nouvelles actions rachetables de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de cent soixante-neuf mille et deux euros (EUR 169.002,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Le Gérant, agissant par son conseil d'administration, a décidé en date du 23 juillet 2003 en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, une augmentation du capital social à concurrence de trois millions deux cent quarante-trois mille et quatre-vingt euros (EUR 3.243.080,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions quatre cent quarante-trois mille et quatre-vingt-deux euros (EUR 3.443.082,-), divisé en un million sept cent vingt et un mille cinq cent quarante (1.721.540) actions rachetables de Catégorie A et une (1) action de Catégorie B et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A et B existantes, sous réserve seulement d'une décision d'un administrateur du Gérant, confirmant la souscription de telles actions et la réception d'un rapport d'évaluation indépendant des apports faits à la Société en relation avec cette souscription.

VII. Le Gérant de la Société, par ses résolutions en date du 23 juillet 2003 a accepté la souscription de un million six cent vingt et un mille cinq cent quarante (1.621.540) nouvelles actions rachetables de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale, pour des raisons d'arrondi, de quinze euros (EUR 15,-), chaque fois contre apport en nature

d'une créance qu'ils détiennent contre ACTARIS DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (les «Créances») comme suit:

Nom	Adresse	Montant de la créance (EUR)	Nombre d'actions rachetables de catégorie A
Thierry de Miranda	Avenue Franklin Roosevelt, 119, 1000 Bruxelles, Belgique	700.000	350.000
Gérard Gallez	28, rue du Plan de l'Aître, 78870 Bailly, France	157.810	78.905
Marcel Régnier	1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France	157.810	78.905
Philippe Bonnard	50, rue Pergolese, 75116 Paris, France	157.810	78.905
Rémy Brill	7, les Prairies, 67370 Berstett, France	90.000	45.000
Jean-Jacques Gautier	188, rue Etienne d'Orves, 91370 Verrières le Buisson, France	94.686	47.343
Chris Saunders	46, Bucklesham Road, Ipswich, Suffolk, IP3 8TP, Angleterre	157.810	78.905
José Luis Barcena	Bruc 107-8° - 3a, 08009 Barcelona, Espagne	38.485	19.242
Pierre Bezzina	24 bis, rue Victor Hugo, 78350 Jouy-en-Josas, France	46.182	23.091
Istvan Biro	Ligeti J. 2/a, Godollo, Hongrie, Il-2100	38.485	19.242
Giuseppe Bonazzi	Via De Nicola 16, 20046 Biassano, Milan, Italie	46.182	23.091
Hervé Brochette	Les Chancerons, 71960 Vergisson, France	38.485	19.242
Jean-François Brun	33, route de la Papeterie, 86130 St-George les Bx, France	57.727	28.863
Nigel Butcher	17 Hunters End, Trimley St. Mary, Ipswich, Suffolk, Angleterre	61.576	30.788
Gustavo Civantos	Avenida Europa 3, Ap. 7, 08850 Gava, Barcelona, Espagne	46.182	23.091
Guillaume de Contenson	Chaussée de Waterloo 868/870, B-1180 Uccle, Belgique	76.970	38.485
Carlos Garcia	363, Chemin des Vignes, 71000 Charnay les Macon, France	38.485	19.242
Olivier Genelot	725 General Freire, La Cisterna, Santiago de Chile	38.485	19.242
Mark Gowers	Gweedore, 1 Park Lane, Kirton, Ipswich, Suffolk, IP10 0QB, Angleterre	76.970	38.485
Ad Huijps	Beeklaan 7, 4724BM Wouw, Pays-Bas	38.485	19.242
Daniel Kriner	Rod. Campinas - Mogi Mirim Km 121, Sao Paulo, Brésil	38.485	19.242
Christian Kubitzka	Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg	38.485	19.242
Mathias Martin	353, Rue de Poissy, 78670 Vilaine Sur Seine, France	50.030	25.015
Pascal Michaudel	7, Impasse de Pen Ar Ran, 44420 Piriac sur Mer, France	40.024	20.012
Olivier Nahon	28, Avenue de la Division Leclerc, 92320 Chatillon, France	50.031	25.015
Michael Ohana	5, rue Philibert Delorme, 75017 Paris, France	38.485	19.242
Shak Pei Wah	Sdn Bhd, N° 4, Jalan Sejahtera 25/124, Section 25, Axis Premier Industrial Park, 40400 Shah Alam, Kuala Lumpur, Indonésie	50.031	25.015
Fernando Perches	Rua Coronel Quirino, 751 apto 22, Cambui, 13025-001 - Campinas, Brésil	38.485	19.242
Rob Rickard	45 Winkle Way, Sunset Beach, 7441, République de l'Afrique du Sud	76.970	38.485
Patrick Siedel	7, rue du Docteur Luling, 51140 Jonchery/Vesle, France	46.182	23.091
Laurent Sireix	27, rue de Paris, Apt 242, 78600 Maisons-Laffitte, France	38.485	19.242
Chuck Strawn	103 Blue Heron Ct., Greenwood SC 29646, Etats-Unis d'Amérique	76.970	38.485
Kevin Askew	Jarrah, High Street, Ufford, Woodbridge, Suffolk, IP13 6EQ, Angleterre	36.980	18.490
Roland Baudinet	10, Allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, France	7.396	3.698
Florence Boninsegna	34, rue Edouard Branly, 78220 Viroflay, France	36.980	18.490
Georges Daenuwy	Jl. Lingga N°. 245 Blok G, Cinere Estate, Jakarta-Selatan, Indonésie	18.490	9.245
Stefan Feller	Rathausstraße 3, 76228 Karlsruhe, Allemagne	17.010	8.505
Yvon Fichen	3, rue Friant, Escalier C, 75014 Paris, France	18.490	9.245
German Garrido	Burriac n° 5, Urbanizacion Sant Crist, 08348 Cabrils, Barcelona, Espagne	20.339	10.169

Erich Gottsbacher	Weitlofgasse 15/29, A1180 Vienne, Autriche	18.490	9.245
Luis Goiriz	Rua Fialho de Almeida 144, cep: 13090-290, Campinas Sao Paulo, Brésil	18.490	9.245
William Hosono	Plot 6B-2, EJIP, Bekasi, Indonésie	22.188	11.094
Bertrand Huang	Actaris, 4 Dian Ce-Cun Guan Yinqiao, JiangBei District, Chongqing 400020 Chine	18.490	9.245
Marc Lippmann	16, Avenue du Congo, 1000-Bruxelles, Belgique	36.980	18.490
Grégory Malherbe	26, Route de Saint-André, 17600 Corme Ecluse, France	18.490	9.245
Jean-Paul Picques	18, Boulevard Lundy, 51100 Reims, France	18.490	9.245
Luis Rossi	Monseator R. Bufano 5010, Buenos Aires, Argentine	14.792	7.396
Isabelle Sevegrand	93, rue du Porteau, 86000 Poitiers, France	36.980	18.490
Emmanuelle Stofati	3, rue du Général Grossetti, 75016 Paris, France	22.188	11.094
Choo Tay Hua	5000L Marine Parade Road, #22-51 Lagoon View, Singa- pore 449293	36.980	18.490
Colin Walsby	57 Looe Road, Felixstowe, Suffolk IP11 9QF, Angleterre	22.188	11.094
Claus Peter Weide	Am Vossberg 11, Oldenburg, Allemagne	25.886	12.943
Baerbel Wouters	Via XXV Aprile, 31, 20018 Sedriano, Milan, Italie	18.490	9.245
Klaus Zinnitsch	Freiheitstr. 18A, D-75045 Walzbachtal, Allemagne	17.000	8.500
Total		3.243.095	1.621.540

sous réserve seulement d'une décision d'un administrateur du Gérant, confirmant la souscription de telles actions et la réception d'un rapport d'évaluation indépendant des apports faits à la Société en relation avec cette souscription.

VIII. Un administrateur du Gérant a confirmé l'émission des nouvelles actions (telles que décrite ci-dessous) par décision écrite datant du 24 juillet 2003, laquelle restera annexée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps, après avoir constaté que:

(i) les souscripteurs ont souscrit aux nouvelles actions et ont déclaré qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Créances, preuve de la propriété par les souscripteurs de ces Créances ayant été rapportée au notaire instrumentant, à la Société, sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Créances à la Société.

(ii) les apports en nature représentent un apport d'un montant net de trois millions deux cent quarante-trois mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 3.243.095,-).

(iii) conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par M. Marcel Stéphany, réviseur d'entreprises, en date du 24 juillet 2003, résidant à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-avant, nous n'avons pas d'observations à mentionner sur la valeur de l'apport nature de EUR 3.243.095,-, laquelle correspond au moins en nombre et en valeur à la valeur nominale des actions à émettre et à la prime d'émission.»

Le rapport restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

IX. Suite à la réalisation de ces deux augmentations du capital social, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux euros (EUR 3.443.082,-), divisé en un million sept cent vingt et un mille cinq cent quarante (1.721.540) actions rachetables de Catégorie A détenues par les associés commanditaires, et une (1) action de Catégorie B, détenue par l'associé commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente sept mille euros (EUR 37.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit comparant la signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 13, case 1. – Reçu 34.120,97 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

G. Lecuit.

(059344.3/220/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ACTARIS EXPANSION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 95.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003. G. Lecuit.
(059345.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

PER.PRO.MA. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf.
H. R. Diekirch B 4.466.

Im Jahre zweitausenddrei, den siebenundzwanzigsten August.
Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft PER.PRO.MA. S.A., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, zusammen.

Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung MULTI SALES AG gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdorff, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 24. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 566, vom 16. Oktober 1997, mehrmals abgeändert, laut:

- Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 28. Januar 1998, veröffentlicht im obenaufgeführten Mémorial C Nummer 463 vom 26. Juni 1998,
- Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, im Amtssitz zu Diekirch, am 26. November 1999, veröffentlicht im obenaufgeführten Mémorial C Nummer 87 vom 26. Januar 2000,
- Urkunde aufgenommen durch denselben Notar im Amtssitz zu Diekirch, am 22. März 2001, veröffentlicht im obenaufgeführten Mémorial C Nummer 966 vom 6. November 2001,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 4.466,
Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Frans Hubert Bertrand, wohnhaft in NL-6367 HL Voerendaal, 2, Bostenstraat.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Fräulein Karin Neissen, Privatangestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 52, Aldringen.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Paul André Van Riesen, Angestellter, wohnhaft in L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft PER.PRO.MA. S.A. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigelegt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.250 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung steht nachfolgender Punkt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Echternach nach L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf. Nachdem der vorstehende Punkt seitens der Versammlung gutgeheissen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf zu verlegen und infolgedessen den Artikel 2 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Artikel 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch-Sauer.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 650,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Bertrand, A. Van Riesen, K. Neissen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 août 2003, vol. 317, fol. 71, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2003. A. Holtz.
(902261.4/2724/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 septembre 2003.

PER.PRO.MA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf.
R. C. Diekirch B 4.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (bureau Diekirch), le 16 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2003.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902263.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 septembre 2003.

PER.PRO.MA. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9650 Esch-Sauer, 6-1B, rue d'Eschdorf.
H. R. Diekirch B 4.466.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung von 28. August 2003

Es sind anwesend die Aktionäre der Aktiengesellschaft PER.PRO.MA S.A. nämlich:

- Die Gesellschaft Niederländischen PERPRONA B. V. mit Sitz in NL 6301 HA Valkenburg LB 25, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer 14.075.575, hier vertreten durch Herrn Frans Hubert Bertrand, wohnhaft in NL 6367 HL Voerendaal, 2, Bostenstraat,

- Herrn Frans Hubert Bertrand, vorbenannt,

die erschienen und vertretenen Aktionäre erklären, dass die 1.250 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden in gegenwärtiger ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig aber sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

Punkte:

1. Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Hermann-Jozef Lenz,

2. Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Robert F. De Vries

3. Ernennung von Herrn Paul André Van Riesen als neues Verwaltungsratsmitglied.

4. Ernennung von Herrn J.H.S De Vries als neues Verwaltungsratsmitglied.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Besschlüsse einstimmig gefasst.

Erster Beschluss

5. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Hermann-Jozef Lenz, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82 an. Und Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Robert F. De Vries

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder

- Herrn J.H.S De Vries, Administrativer Vorsitzender, wohnhaft Lindenlaan 31, NL-6301 HA Valkenburg.

- Herrn Paul André Van Riesen, Angestellter, wohnhaft in L-9650 Esch-Sauer, 6 1B, rue d'Eschdorf und

Kommissar

PERPRONA B.V mit Sitz in NL-6301 HA Valkenburg, Lindenlaan 25.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

F.H. Bertrand / J.H.S De Vries / PERPRONA B.V.

Vorsitzender / Vorsitzender / Kommissar

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. DSO-AI00013. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(902262.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 septembre 2003.

IMMOBILIERE OP DER HART II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 52.313.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 52.313.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 15 septembre 2003*

- les comptes annuels au 31 décembre 2001 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2001 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la société;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2001;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Franco Omarini résidant au 1, Leimbacherstrasse, CH-8134 Adliswil.
- M. Rainer D. Krummenacher résidant au 17, Siglheng, CH-6034 Inwil.
- Mme Verena Lüthi résidant au 224, Gutstrasse, CH-8055 Zürich.

Commissaire:

- MAITLAND & CO S.A., ayant son siège social au 6, boulevard Georges-Favon, 1221 Genève 11, Suisse.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059343.3/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ALLCOMM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 57.979.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ALLCOMM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 57.979.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059398.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

S.P.D.I. SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ESPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 76.961.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BROSS ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 73.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Collart.
R. C. Luxembourg B 67.272.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

SIV-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059328.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

CLUB TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 83.247.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 septembre 2003.

CLUB TELECOM S.A.

Signature

(059329.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

SCIP-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059331.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

IMMO D.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 80.661.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 septembre 2003.

IMMO D.A., S.à r.l.

Signature

(059332.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.246.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059333.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

RUCARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 25 septembre 2003.

RUCARI, S.à r.l.

Signature

(059334.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 25 septembre 2003.

LEGER, S.à r.l.

Signature

(059335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

B/C 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4333 Esch-sur-Alzette, 2, rue Leon Thurm.
R. C. Luxembourg B 81.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2003.

B/C2, S.à r.l.

Signature

(059336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

F' CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 8, Im Boujel.
R. C. Luxembourg B 46.861.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 septembre 2003.

F' CREATIONS, S.à r.l.

Signature

(059337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

PRO-CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue Continentale.
R. C. Luxembourg B 76.113.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 septembre 2003.

PRO-CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(059338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BUBBLE IN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 34.447.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 25 septembre 2003.

BUBBLE IN, S.à r.l.

Signature

(059340.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DIFFUSION INTERNATIONALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 24.044.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DIFFUSION INT. LUX., S.à r.l.

Signature

(059341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

IMMOBILIERE MERSCH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 80.554.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 80.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

LES TERRASSES DU FORUM ROYAL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

—
Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour LES TERRASSES DU FORUM ROYAL S.C.I.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059326.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

INS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 25A, rue de Kayl.
R. C. Luxembourg B 83.629.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

EUROPEAN INFORMATICS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.772.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059260.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

HELLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059349.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

HELLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.990.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 10 juillet 2003

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059362.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

HELLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.990.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 25 août 2003

- les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité et l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité;

- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2002 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la société;

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire à savoir:

Administrateurs:

- M. John B. Mills;
- M. Herman R. W. Troskie;
- SOLON DIRECTOR LIMITED.

Commissaire aux comptes:

- Philip van der Westhuizen ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059356.3/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

ACMR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

IMMOBILIERE FRAENZEBACH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.552.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

CABINET FISCAL MODUGNO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.
Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.
R. C. Luxembourg B 81.929.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est déroulé au siège social d'Esch-sur-Alzette
le 19 septembre 2003 à 9.00 heures*

Présents:

- 1) l'administrateur Monsieur Salvatore Modugno demeurant à Bergem
- 2) l'administrateur Madame Pascale Wolff demeurant à Bergem
- 3) l'administrateur Monsieur André Spano demeurant à Differdange

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- le conseil d'administration décide qu'à partir du 1^{er} juillet 2003, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de l'administrateur-délégué, Monsieur Salvatore Modugno.

Et lecture faite, le conseil d'administration a signé.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2003.

Le conseil d'Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059346.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 67.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BRAUN, S.à r.l.

Signature

(059339.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BI MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.681.

As a result of a technical error concerning the publication on September 30, 2003 of the notice relating to the merger of the Sub-Funds BI Investment Funds- New Technology Fund of Funds and BI Investment Funds- Global Sector Fund of Funds, please note that the merger has to be postponed to a later date, i.e. to November 20, 2003. We regret this oversight and are pleased to provide you hereafter with the accordingly modified notice.

The Board of Directors of BI MANAGEMENT COMPANY S.A. would like to inform you that the following important changes will be caused to the BI Investment Funds- New Technology Fund of Funds (hereinafter called the «Sub-Fund No.5»), a sub-fund of the BI Investment Funds (hereinafter called «the FUND»):

1. As you may know, the New Technology stock markets have undergone important structural changes worldwide, resulting in sharp decreases of share values and considerably lowered development opportunities, making it increasingly difficult to achieve a sufficient return for investment for the Sub-Fund No.5. Furthermore, the target funds of the Sub-Fund No.5 have been affected by the actual market situation.

For these reasons, the Board of Directors has decided, in accordance with Article 19 of the Management Regulations, to merge the Sub-Fund No.5 with the Sub-Fund BI Investment Funds-Global Sector Fund of Funds (hereinafter called «the Sub-Fund No 3») as of November 20, 2003 (hereinafter called «the termination date»).

The investment policy of the Sub-Fund No 3 aims to «secure long term capital growth by investing in a worldwide portfolio of equity investment fund shares and equities, principally drawn from privatisation situations within various sectors of the economy, newly industrialised markets and any other opportunities within different sectors of the economy.»

For further details on the characteristics of the Sub-Fund No.3, please refer to the prospectus of the FUND.

2. The merger of Units will be operated as follows: Unitholders of the Sub-Fund No.5 will have their investment transferred into the Sub-Fund No.3 on the termination date. Unitholders holding distribution Units in the Sub-Fund No.5 will be transferred into the class of distribution Units in the Sub-Fund No.3. Unitholders holding Units accumulating capital in the Sub-Fund No.5 will be allocated to the existing class of accumulation Units in the Sub-Fund No.3.

The Units (accumulation or distribution) received by the Unitholders of the Sub-Fund No.5 on the termination date will have a value that corresponds to the net asset value of the Sub-Fund No.3 at that day. The exchange ratio between Units of the Sub-Fund No.5 and Units of the Sub-Fund No.3 will be determined on the basis of the net asset value of such Units on the termination date. If the application of the exchange ratio does not result in the allocation of an even number of Units of the Sub-Fund No.3, the Unitholders will receive fractions of Units of the Sub-Fund No.3 up to the fourth decimal. This exchange ratio will be certified by an independent auditor.

Please note that consequently to this merger, the Management fee which will be applied will decrease from up to 2.5% to up to 1.5% of the Sub-Fund's average net asset value.

The costs of the merger will be borne by the Sub-Fund No.3.

3. Of course, Unitholders who do not agree with this merger, may obtain redemption of their Units in cash, free of redemption fees, until November 19, 2003 pursuant to the provisions of Article 19 of the Management Regulations of the FUND.

A Prospectus dated November 2003, including these changes will be available at the registered office of the FUND's Management Company.

(04780/755/43)

The Board of Directors.